

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION VIRTUELLE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO R2021-743 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-543 (RÈGLEMENT DE ZONAGE) DE LA VILLE DE BONAVENTURE.

AVIS PUBLIC est donné que lors d'une séance tenue le 1^{er} février 2021 *du conseil municipal adoptant le projet de règlement* R2021-743, modifiant le Règlement numéro 2006-543 (Règlement de zonage) de la ville de Bonaventure sera adopté

Ce Projet de règlement a pour objet et conséquence de créer et d'autoriser l'usage particulier numéro 2423 (Centres de jardinage) dans la zone 222-A.

Invitation à transmettre des commentaires écrits

En raison des circonstances exceptionnelles causées par la pandémie de la COVID-19 et étant en zone orange (palier 3 – Alerte), la consultation publique qui devrait se tenir en rapport avec ce projet est remplacée par un appel de commentaires écrits sur ce Projet de règlement, le tout conformément à l'arrêté 2020-074 du 2 octobre 2020.

En conséquence, toute personne peut transmettre ses commentaires écrits à l'égard du Projet de règlement, en les transmettant dans les 15 jours de la publication du présent avis, soit au plus tard le 21 février 2021, par courriel à directiongeneral@villebonaventure.ca ou par la poste à l'adresse suivante :

127, avenue de Louisbourg, Bonaventure. G0C 1E0

Durant la période indiquée ci-devant, une présentation détaillée du Projet est diffusée et accessible pour toute personne voulant la consulter à l'adresse Web suivante : www.villebonaventure.ca. Une copie du Projet de règlement peut également être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande à François Bouchard, directeur général

Tous les commentaires reçus pendant la période d'appel de commentaires écrits seront transmis aux membres du conseil municipal.

Le 5 février 2021

François Bouchard

Directeur général et secrétaire trésorier